

FORMATION D'AUDITEUR DE L'ENFANT UN PROFESSIONNEL QUALIFIE A L'ECOUTE DE L'ENFANT

*Pour le recueil de la parole de l'enfant dans le respect de ses droits
dans le cadre des règlements conventionnels, amiables, administratifs ou judiciaires*

CINQ JOURS ET DEMI DE FORMATION A PARIS (39 rue Notre Dame des Champs – 75006 PARIS)
Jeudi 12 mars 2020 et vendredi 13 mars 2020 : toute la journée - **Samedi 14 mars 2020** : matin - **Jeudi 19 mars 2020, vendredi 20 mars 2020 et samedi 21 mars 2020** : toute la journée

OBJECTIF

Former un professionnel au recueil de la parole de l'enfant et au dispositif d'audition conventionnelle des mineurs. Pour que l'enfant soit informé et écouté en amiable, précontentieux ou en parallèle de son audition par le juge ou par toute instance décisionnaire qu'elle soit privée ou publique (avant, pendant et après l'audition du mineur).

PRESENTATION

L'enfant a le droit d'être associé aux décisions qui le concernent et à ce que ces décisions respectent son intérêt dit « supérieur ». Ce droit est garanti par la faculté donnée au mineur d'être entendu par le juge dans toute procédure le concernant. Que se passe-t-il toutefois lorsqu'aucun juge n'est saisi et comment donner, dans cette hypothèse, une consistance au droit de l'enfant à être entendu ?

Après plusieurs mois de recherches par une équipe pluridisciplinaire, l'IDFP a pensé et modélisé une « audition conventionnelle et amiable » de l'enfant qui se veut respectueuse de sa personne, de ses droits, sécurisante, confidentielle, et apaisée. Cette pratique repose sur la désignation dans les procédures ou processus amiables, d'un professionnel qualifié à l'écoute du mineur, neutre, indépendant et compétent, qui sera à même de s'adresser à l'enfant, de l'informer sur ce qui le concerne, de recueillir sa parole et de la transmettre dans les meilleures conditions à ceux qui doivent prendre les décisions le concernant.

Cette formation du professionnel qualifié est pluridisciplinaire (universitaire, avocats, sociologue, psychologues, psychiatre, magistrats, éducateur spécialisé, formateurs) et se déroule en différents axes :

- Le cadre légal : les fondements textuels de l'audition amiable, les droits de l'enfant, l'intérêt de l'enfant, le discernement de l'enfant ;
- La sociologie de la famille du XXIème siècle ;
- La psychologie de l'enfant et de l'adolescent : qui sont-ils, que vivent-ils dans le conflit de leurs parents ;
- Le dispositif de l'audition conventionnelle du mineur : règles et processus du dispositif de l'audition amiable, modèles d'actes, distinctions avec les autres interventions (avocats de mineurs, médiations avec enfants) ;
- La pratique du praticien de l'audition amiable : apports théoriques et pratiques sur la conduite des entretiens, entraînements par des mises en situation.

Elle est destinée aux avocats spécialistes ou praticiens du droit de la famille, aux avocats de mineurs, aux professionnels du secteur social ou psychologique notamment désignés par le juge pour être auditeurs d'enfant en justice, et aux médiateurs du domaine familial amenés à recevoir les enfants en médiation et/ou auditionner l'enfant dans les procédures judiciaires.

Voir sur notre site : <https://www.institut-dfp.com/laudition-amiable-des-enfants.htm>

JOUR 1 : JEUDI 12 MARS 2020

CADRE LEGAL ET PROCEDURE

9h30/13h

Ouverture : Elodie MULON

1°. Droits de l'enfant à être écouté et informé. Droits de l'enfant.

Fadela HOUARI

2°. Intérêts de l'enfant (notions juridiques et jurisprudence, Comité des Droits de l'Enfant ONU, Conseil de l'Europe)

Anne Marion de CAYEUX

3°. Discernement de l'enfant

Blandine MALLEVAEY

14h/17h30

1°. Dans quel cadre l'audition peut-elle intervenir

(négociations, procédure participative, médiation, procédures judiciaires)

La mission du professionnel auditeur et la distinction avec les autres interventions

(médiateur, avocat d'enfants, experts...)

Anne Marion de CAYEUX

2° L'audition du mineur en procédure participative : focus sur les spécificités

Carine DENOIT BENTEUX

3°. L'enfant en médiation : focus sur les spécificités

Isabelle COPE-BESSIS, Danièle GANANCIA

4°. L'enfant en processus collaboratif : focus sur les spécificités

Catherine BOURGUES HABIF

5°. L'audition judiciaire de l'enfant : la place de l'auditeur et sa présence à l'audition

Catherine PORGE DORANGE

JOURS 2 et 3 – VENDREDI 13 MARS ET SAMEDI 14 MARS 2020

**COMPRENDRE CE QU'EST UN ENFANT
ET COMMENT S'INSCRIT-IL DANS LA SOCIÉTÉ ?
REGARDS EN PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE**

9h30/13h

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Edith JACOB-DUVERNET

Modérateur : Catherine BOURGUES HABIF

14h/17h30

L'ENFANT ET LE CONFLIT FAMILIAL

1°. L'enfant et sa parole dans l'histoire

2°. Le positionnement de l'adulte face à lui dans le cadre de son audition

3°. Les interactions au cours d'un entretien et les complications de celui-ci résultant de la spécificité de l'enfant

4°. L'enfant dans la séparation parentale

Professeur Gérard POUSSIN

Modérateur : Fadela HOUARI

Samedi 14 mars 2020

9h30/12h30

LA FAMILLE, L'ENFANT AU XXI^{ème} SIÈCLE

Professeur Gérard NEYRAND

JOURS 4 et 5 – JEUDI 19 et VENDREDI 20 MARS 2020

**COMMENT LUI PARLER, L'ECOUTER ET RESTITUER SA PAROLE
PRATIQUE DU RECUEIL DE LA PAROLE DU MINEUR ENFANT ET ADO**

Jeudi 19 mars 2020 : 9h30/13h puis 14h/17h30

LE RECUEIL DE LA PAROLE DE L'ENFANT DANS LES SITUATIONS PREOCCUPANTES

Claude SERON

- Des facteurs à prendre en compte lorsque l'on sollicite le témoignage d'un enfant.
- Présentation d'un protocole d'entretien (un mixte entre le protocole de John Yuille en Colombie Britannique et le NICHD de Michaël Lamb, USA) initialement pensé pour le recueil du témoignage d'enfants présumés agressés sexuellement
- Présentation d'outils permettant d'avoir accès au vécu intime de l'enfant
- Le rôle de l'enfant dans le protocole d'intervention du Centre liégeois d'intervention familiale dans les situations d'aliénation parentale

Vendredi 20 mars 2020 : 9h30 à 18h30 avec déjeuner sur place.

9h30/13h

LES ENTRETIENS : APPORTS THEORIQUES ET ATELIERS PRATIQUES (jeux de rôle et exercices)

Lorraine FILION

- Clarifier les objectifs poursuivis et les composantes de cette audition amiable (éléments confidentiels et limites de la confidentialité, le rôle des parents et de leurs avocats, résultats attendus).
 - Envisager et planifier une rencontre les avocats en présence de leurs clients pour préciser le mandat entre autres
1. Aider les parents à préparer leur enfant à cet entretien
 2. Présenter les étapes de l'entretien avec l'enfant (création d'un lien de confiance, élaboration de questions ouvertes et organisation du matériel requis selon son âge et son stade de développement)
 3. Déterminer les objectifs de l'entretien avec l'enfant (recueillir ses besoins, son ressenti, ses demandes et l'informer de son droit à donner son point de vue)
 4. Préparer et aider l'enfant à dire à ses parents et l'assister au besoin lors de l'entrevue familiale de restitution

DEJEUNER D'ECHANGES

14h/18h30

LES ENTRETIENS : APPORTS THEORIQUES ET ATELIERS PRATIQUES

Lorraine FILION

Le nouveau rôle de l'avocat en droit de la famille (coach de son client pour apaiser les conflits et responsabiliser les parents)

- Les clés d'une bonne pratique du recueil de la parole de l'enfant et d'une intervention efficace auprès de ses parents et de leurs avocats
- Les éléments à collecter et transmettre pour une meilleure prise en compte de l'intérêt de l'enfant (le contenu du rapport verbal de l'auditeur amiable)
- Les résultats des principales recherches portant sur l'audition de l'enfant lors de conflits parentaux.

JOUR 6 : SAMEDI 21 MARS 2020

**DEONTOLOGIE, PRATIQUE PROFESSIONNELLE, MODELES D'ACTES,
COMPTES RENDUS**

9h30/13h

Le dispositif d'audition conventionnelle du mineur

Règles applicables (confidentialité, oralité ou écrits, restitutions, contenu)

Posture de l'auditeur et déontologie (neutralité, impartialité)

Modèles d'actes (lettres de missions, comptes-rendus, clauses à insérer dans les actes...)

Anne Marion de CAYEUX - Isabelle COPE BESSIS

14h/17h30

L'audition judiciaire du mineur : partage d'expériences d'un avocat et d'un magistrat

La rédaction des comptes rendus : qu'écrire ?

Exercices de rédaction

Laurence MICALLEF-NAPOLY et Marc JUSTON

17H30 : COCKTAIL

Ce cocktail permettra de nous réunir avec les participants de la même formation de 2019 qui suivront ce samedi également, une journée d'approfondissement avec Mme Loraine Fillion.

Travaux validés au titre de la formation professionnelle continue



INTERVENANTS

Maître Catherine BOURGUES HABIF

Administrateur de l'IDFP

Avocat au Barreau de Paris, praticienne de droit collaboratif - Présidente et membre fondateur de l'AFDPC, Formatrice en Processus collaboratif - Avocat associé de Résolutions-Avocats

Maître ANNE MARION DE CAYEUX

Vice-Présidente de l'IDFP

Avocat au Barreau de PARIS, spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, médiateur agréé CNMA et aux Cours d'Appel de PARIS et VERSAILLES, praticienne de droit collaboratif

Maître ISABELLE COPE-BESSIS

Avocat au Barreau de Paris, Spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, Médiateur agréé par le CNMA,

Praticien du droit collaboratif

Membre du C.A. de l'IDFP

Maître CARINE DENOIT-BENTEUX

Administrateur de l'IDFP

Avocat au Barreau de PARIS, Présidente de la Commission Textes du Conseil National des Barreaux, ancien membre du Conseil de l'Ordre, médiateur agréé CNMA, Avocat associé de DBO AVOCATS, praticienne de droit collaboratif

Madame LORRAINE FILION

Chef retraité du Service d'expertise psychosociale et de médiation familiale auprès de la Cour supérieure du Québec à Montréal et animatrice d'un groupe de parole pour enfants de parents séparés où elle a œuvré pendant plus de 25 ans. Formatrice tant au Québec qu'en Europe sur des thèmes variés tels que la place de l'enfant lors de conflits parentaux dont la médiation, l'intervention dans les conflits sévères de séparation, le dépistage de la violence conjugale en médiation et l'intervention adaptée, l'animation des groupes de parole d'enfants et de parents séparés, le coaching coparental et la coordination parentale. Fondatrice de l'AIFI (association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées), elle a en assumé la présidence pendant 10 ans et occupe dorénavant le poste de coprésidente depuis 2013.

Madame DANIELE GANANCIA

Vice-présidente au Tribunal de Grande Instance de Paris, juge aux affaires familiales, membre du GEMME, le Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation

Maître FADELA HOUARI

Avocat au Barreau de Paris, spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, Membre du C.A. de l'IDFP, Membre de l'Antenne des Mineurs du Barreau de PARIS

Madame Edith JACOB DUVERNET

Psychologue, psychothérapeute pour enfants

MARC JUSTON

Magistrat honoraire, formateur, Membre du Haut Conseil de la Famille

Madame BLANDINE MALLEVAEY

Maître de conférences en droit privé et en sciences criminelles, Faculté de droit de l'université catholique de LILLE, titulaire de la chaire « Droits et intérêts supérieur de l'enfant », responsable scientifique de la recherche « Audition et discernement de l'enfant devant le juge aux affaires familiales ».

Maître Laurence MICALLEF-NAPOLY

Avocat au Barreau de Paris
Membre de l'Antenne des Mineurs de PARIS

Maître ELODIE MULON

Présidente de l'IDFP
Avocat au Barreau de PARIS, associée de Mulon Associés, membre du Bureau du Conseil National des Barreaux, ancien membre du Conseil de l'Ordre, Co-directrice scientifique de la Gazette du Palais droit de la famille, responsable du module droit de la famille à l'EFB, praticienne de droit collaboratif, Présidente du CALIF

Pr GERARD NEYRAND

Sociologue, Professeur émérite à l'Université Paul Sabatier Toulouse 3,
Membre de l'équipe CRESCO (Centre de Recherches Sciences Sociales Sports et Corps), Responsable du CIMERSS Centre Interdisciplinaire Méditerranéen d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales, laboratoire associatif.

Maître CATHERINE PORGE DORANGE

Avocat au Barreau de Paris – Médiateur agréé CNMA
Membre de l'Antenne des Mineurs de PARIS – Responsable du pôle famille pour les auditions juge aux affaires familiales, Membre de l'Association des Avocats Pénalistes

Pr GERARD POUSSIN

Professeur honoraire de psychologie clinique à l'Université de Grenoble
Après avoir été psychologue dans le service public (Hôpital, Centres médico-psychologiques) ou semi-public (Centre Médico Psycho-Pédagogique), Gérard Poussin consulte maintenant dans le cadre d'une pratique privée. Il enseigne la psychologie à l'université depuis de nombreuses années et s'est longtemps spécialisé dans la psychologie infanto-juvénile et dans les questions de la parentalité.

CLAUDE SERON.

Claude SERON est psychopédagogue, formateur et éducateur spécialisé. Il a une longue pratique dans le secteur de la Protection de la Jeunesse en Belgique. IL est le fondateur de l'Association « Parole d'Enfants », co-fondateur du CLIF, ainsi que de l'Institut Gregory Bates

BULLETIN D'INSCRIPTION A NOUS RETOURNER OBLIGATOIREMENT PAR MAIL APRES INSCRIPTION EN LIGNE

L'attestation de formation de praticien de l'audition amiable de l'enfant sera délivrée à l'issue d'un cycle complet des 5 jours et demi de formation

12 mars : Cadre légal et procédure :

- Adhérent IDFP 120 € HT soit 144 € TTC
- Non adhérent IDFP 145 € HT soit 174 € TTC

13 mars : Comprendre ce qu'est un enfant et comment il s'inscrit dans la société

- Adhérent IDFP 120 € HT soit 144 € TTC
- Non adhérent IDFP 145 € HT soit 174 € TTC

14 mars : Regards en psychologie et sociologie

- Adhérent IDFP 60 € HT soit 72 € TTC
- Non adhérent IDFP 145 € HT soit 174 € TTC

19 mars : Comment parler, l'écouter et restituer sa parole

- Adhérent IDFP 120 € HT soit 144€ TTC
- Non adhérent IDFP 145 € HT soit 174 € TTC

20 mars : Pratique du recueil de la parole du mineur enfant et ado

- Adhérent IDFP 120 € HT soit 144 € TTC
- Non adhérent IDFP 145 € HT soit 174 € TTC

21 mars : Déontologie, pratique professionnelle, modèles d'actes, comptes rendus

- Adhérent IDFP 120 € HT soit 144 € TTC
- Non adhérent IDFP 145 € HT soit 174 € TTC

TOTAL :

Si vous vous inscrivez à l'ensemble de la formation :

- Adhérent IDFP 580 € HT soit 696 € TTC
- Non adhérent IDFP 800 € HT soit 936 € TTC

Lieu des formations : Association Adèle Picot - 39 rue Notre Dame des Champs – PARIS – 6ème

N° de prestataire de formation : 11 75 4616475

Nom, Prénom

Cabinet

Adresse

.....

Mail.

Inscription et règlement en ligne **Référence à indiquer : IDFP.ECOUTE ENFANT**
<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

Ou par chèque à l'ordre de l'IDFP à retourner 130 av. de Villiers - 75017 PARIS

Dans les deux cas, **merci de remplir le bulletin d'inscription ci-dessus et de nous le retourner** par mail institut@institut-dfp.com ou par courrier

IDFP – 130, av. De Villiers – Tel : 42 68 24 24
institut@institut-dfp.com – www.institut-dfp.com

